## Mesures de renforcement pour la cible 11.3

N°	OE	Mesure	Responsabilité	Horizon temporel	Moyens (poste auxi- liaire, finances <sup>66</sup> )	Principales cibles impactées
Politique	es public	ques				
11.3 M1	а	Le guide pour l'aménagement local intègre les questions de durabilité et d'aménagement de quartiers durables. Le Bureau de la durabilité (BuD) participe à son élaboration à travers une relecture critique.	SeCA (lead), SPS, SEJ, SLog, SdE, SBat, SEn, BuD	2023–2026		7.1 10.1
11.3 M2	a	Création et opérationnalisation d'une «Antenne Quartiers Durables » chargée de conseiller et sensibiliser activement les communes, associations de quartier, maîtres d'ouvrages et les mandataires de la construction aux questions d'urbanisme et de construction durables (tels que définis plus haut), y. c. au principe de participation citoyenne aux projets de développements urbanistiques et aux moyens d'encourager l'agriculture urbaine. Par «Quartiers Durables» on entend des quartiers économes en ressources (y.c. énergie et sols), avec des espaces verts riches en biodiversité, novateurs en termes de mobilité, capables d'absorber les changements écologiques et économiques, mixtes, multifonctionnels, sécurisants et inclusifs. Une attention particulières est portée aux besoins des personnes vulnérables (personnes axant un andicap, seniors), des jeunes et des enfants, ainsi qu'à la question des genres.	BuD	2021–2026	70 000 francs (2021), 40 000 francs/an (2022–2026)	7.1 10.1
11.3 M3	b	Les principes présidant à un urbanisme durable (tel que défini plus haut), y.c le principe de participation citoyenne, sont intégrés dans tous les projets de développement urbanistique sur des terrains appartenant à l'État de Fribourg ou pour lesquels l'État de Fribourg mène les réflexions, notamment les futurs quartiers de Chamblioux-Bertigny et de la Poya. Les constructions par des maîtres d'ouvrage d'utilité publique y sont encouragées. Ces principes sont pris en considération à chaque étape de planification et de construction. Ils sont intégrés dans les cahiers des charges et plans d'aménagement correspondants. La ou le délégué-e au développement durable participe à tout le processus de planification, ceci dès son démarrage. Les compétences académiques dans ce domaine, notamment celles du Smart Living Lab, sont aussi sollicitées dans ce cadre.	SG-DIME (lead), SeCA, SBat	2021–2026		7.1 10.1
11.3 M4	е	Dans le cadre de la révision du Plan de mesures des Lignes directrice pour la politique de la personne en situation de handicap et du Plan de mesures «Senior+», des réflexions sont menées quant à l'opportunité d'y intégrer des propositions de mesures en vue de renforcer la mise en place de concepts d'urbanisation prenant au mieux en considération les intérêts des personnes âgées et en situation de handicap, notamment dans la conception des espaces publics.	SPS	2021–2023		###ST 10.1

N°	OE	Mesure	Responsabilité	Horizon temporel	Moyens (poste auxi- liaire, finances)	Principales cibles impactées
Propre fo	nctionn	ement de l'État				
11.3 M5	b, e	La nouvelle stratégie immobilière de l'État intègre des aspects clés en matière de durabilité: mesures en vue d'optimiser les coûts du cycle de vie des bâtiments et l'utilisation des surfaces, de garantir de bonnes performances écologiques des bâtiments ainsi que leur accessibilité par la mobilité douce et les transports publics (notamment par la mise à disposition de places à vélos couvertes et éclairées), de végétaliser les toitures pour réduire les îlots de chaleur, d'en assurer la maîtrise énergétique, notamment par l'installation systématique de panneaux photovoltaïques sur les nouvelles constructions (en conciliant cet aspect avec la végétalisation des toits), de garantir aux collaborateurs et collaboratrices des conditions de travail confortables et propices à la concentration. Le bien-être du personnel est placé au centre des réflexions, auxquelles le Service du personnel et de l'organisation est invité à participer.	SBat, (SPO)	2021–2026		7.1 13.1 11.2 12.2